

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION N° 2020/8 – 3**

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

VOTES
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt, le 15 du mois de décembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Saint Marcel-lès-Sauzet, régulièrement convoqué, s'est réuni salle d'activités – place des Ecoles, sous la présidence de Monsieur Yves LEVEQUE, Maire.

Présents : LÉVÈQUE Yves, DUC Bruno, CONSTANT Nelly, ZUCCHIATTI Jean-Michel, TIALET Evelyne, BRAILLON Patrick, ZUCCHIATTI Isabelle, SOTERAS Frédéric, BELLERRE Denis, DUVERGER Frédérique, ZAMOUM Florence, OSRAFIL Lakhdar, BRAILLON Karine, FERRENT-REBOUL Line, QUENIN Jean Louis.

Excusés :

Absents :

Secrétaire : CONSTANT Nelly

OBJET : DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2021

Monsieur Bruno DUC – Adjoint au Maire précise à l'assemblée que la commune en l'absence des restes à réaliser issus du budget 2020, et tant que le budget 2021 n'est pas adopté, peut sur autorisation du Conseil Municipal, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent. Dans cette limite ne sont pas compris les crédits afférents aux remboursements de la dette.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L1612-1,

Après avoir entendu l'exposé précédent,
Le conseil municipal après avoir délibéré à l'**UNANIMITE** des suffrages exprimés, décide de:

AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant pour 2021, à engager, à liquider et à mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021, et ce, dans la limite prévue aux dits articles,

CHARGER Monsieur le Maire, ou son représentant, de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Saint-Marcel-lès-Sauzet, le 16 décembre 2020

Le Maire,



Yves LEVEQUE